

CHANGEMENT ADMINISTRATIF D'ADRESSE (SUR DÉCISION MUNICIPALE)

Attention : les documents doivent être fournis en 2 exemplaires dont 1 original pour le Greffe

PIÈCES OBLIGATOIRES

- ◆ Le **FORMULAIRE P2** à compléter et à signer
- ◆ **ATTESTATION D'ADRESSE DÉLIVRÉE PAR LA MAIRIE**

FRAIS Chambre de Métiers + Greffe

- ◆ Acte Gratuit

POUVOIR

- ◆ Si vous mandatez une personne : complétez le **Pouvoir** en 2 exemplaires (avec signature originale)